



AVANT-PROGRAMME

Épreuves de Combiné AES-2

DATE DU CONCOURS

Dimanche, le 23 août 2026

Épreuves AES-2

LIEU

Académie Équestre Sacha

7251, chemin Curé-Barette, Terrebonne (QC), J7M 1M9

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

16 août 2026

Inscription et paiement complet doivent être reçus à cette date



AVANT-PROGRAMME ÉPREUVES DE COMBINÉ



CONCOURS DU 23 AOÛT 2026



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 16 AOÛT 2026

1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Organisateur	Lise Charrette · (514) 462-8188 · lisecharette@outlook.com
Lieu	Académie Équestre Sacha 7251 chemin Curé-Barette, Terrebonne (QC) J7M 1M9
Téléphone (SACHA)	(514) 462-8188
Site internet	www.academieequestresacha.ca

ÉQUIPE DU CONCOURS

Juge	Marlène Davis
Commissaire	Roxanne Gervais
Annonceur	Martina Peter
Secrétariat	Marie Selva & Julie Provost — lisecharette@outlook.com
Premier répondant	Stéphanie Demers (paramédic) — 438-390-1968
Maréchal-ferrant	Marc-Antony Lucier — 819-799-4619
Vétérinaire (sur appel)	Equivet Nord (ambulatoire) — 579-221-0064
Concepteur de parcours	Geneviève Bastien

2

DESCRIPTION DES CLASSES

CLASSE	TEST DE DRESSAGE	ÉPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES
H18 (1'6")	Cheval Québec — Pas et trot, reprise 2 (2007) Voir la reprise H18 (2007)	Parcours d'environ 600 m, à 300 m/min. Hauteur max : 1'6". Aucune combinaison. 9 efforts de saut.
H24 (2'0")	Cheval Québec — Entraînement, reprise 1 (2010) Voir la reprise H24 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à 325 m/min. Hauteur max : 2'0". Aucune combinaison. 12 à 15 efforts de saut.
H27 (2'3")	Cheval Québec — Entraînement, reprise 2 (2010) Voir la reprise H27 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à 350 m/min. Hauteur max : 2'3". Aucune combinaison. 12 à 16 efforts de saut.
H30 (2'6")	Cheval Québec — Entraînement, reprise 2 (2010) Voir la reprise H30 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à 350 m/min. Hauteur max : 2'6". Aucune combinaison. 12 à 16 efforts de saut.

- ▶ Un minimum de 40 % des sauts sont fixes. Au moins le tiers des obstacles non fixes doivent atteindre la hauteur maximale, et un maximum de 50 % des sauts fixes seront à hauteur maximale.
- ▶ Les épreuves de saut se tiendront **dans l'aire gazonnée** d'une grandeur approximative de 157 m × 64 m.
- ▶ L'épreuve de dressage débutera vers **8 h 30** et l'épreuve de saut vers **13 h 00**.
- ▶ Les cavaliers inscrits en 2'6" passent en premier.
- ▶ Les heures de passage finales seront publiées **au plus tard le 21 août 2026**.
- ▶ Présentation et tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophées.

3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ▶ Tous les concurrents doivent posséder leur licence sportive et être **membres en règle de l'AERLLL** — Dressage / Concours Complet (ou toute autre association régionale reconnue par Cheval Québec), ou détenir un **passport journalier** de l'AERLLL Dressage/Concours Complet et de Cheval Québec.
- ▶ **TOUS LES PARTICIPANTS JUNIORS** doivent être encadrés par un **entraîneur certifié par Cheval Québec** et être membres d'une association reconnue. À défaut, le participant sera admis hors-concours et l'entraîneur non certifié devra se procurer un passeport d'un jour le jour même du concours.
- ▶ Le port du **casque protecteur approuvé** — bien ajusté et fixé — est **obligatoire en tout temps lorsqu'on est à cheval sur le site**, pour tous les participants, sans distinction d'âge ou de niveau (article E 4.0 du Règlement Canada Équestre).
- ▶ **Numéro de concurrent** : chaque couple cavalier/cheval recevra un numéro à **porter en tout temps sur le cheval lorsqu'il est hors de sa stalle**, de l'émission du numéro jusqu'à la fin de la compétition.

4 INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

⚠ Date limite : dimanche 16 août 2026, à minuit

Inscription et paiement complet doivent être reçus à cette date.

FRAIS

Inscription	90 \$ / classe
Frais non taxables (par cavalier)	50 \$ — détail ci-dessous
• Quote-part AERLLL CSECC	3,50 \$
• Antidopage (par cheval)	4,00 \$
• Premiers soins	15,00 \$
• Administration	27,50 \$
Frais de retard (après le 16 août)	35 \$

PAIEMENT

- ▶ **Modes acceptés** : virement Interac, argent comptant, ou chèque à l'ordre de l'**Académie Équestre Sacha**.
- ▶ Les chèques sans provision se verront infliger une pénalité de 50 \$.

REMBOURSEMENTS ET INSCRIPTIONS

- ▶ Aucun remboursement après la date limite (16 août 2026), **sauf sur présentation d'une preuve médicale ou vétérinaire**.
- ▶ **Inscriptions multiples** : possibilité de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. 2' et 2'3"), avec frais d'inscription pour **les deux épreuves**. Le cheval est en tout temps soumis à la **limite de 2 reprises par jour**.
- ▶ **Inscriptions tardives** : acceptées à la discrétion du comité, selon les disponibilités. Frais de retard de 35 \$.
- ▶ **Inscriptions refusées** : l'organisateur se réserve le droit de refuser tout cavalier ou inscription non conforme aux règlements ou au Code de conduite et d'éthique de CQ.

5 LOGISTIQUE ET HORAIRE

STATIONNEMENT

- ▶ Stationnement des remorques sur le site avoisinant.
- ▶ Stationnement des participant(e)s dans une zone désignée et balisée sur le site du concours.
- ▶ Véhicules mal stationnés : remorqués aux frais du propriétaire.

ARRIVÉE ET DÉPART DES CHEVAUX

- ▶ Arrivée des chevaux : **samedi à partir de 9 h 00.**
- ▶ Départ exigé **au plus tard dimanche à 19 h 00.**
- ▶ Toute arrivée anticipée ou prolongation du séjour doit faire l'objet d'une entente préalable avec les organisateurs.

BOX / STALLES

- ▶ Réservation au moment de l'inscription.
- ▶ Un sac de ripe est **obligatoire.**
- ▶ Les stalles doivent être **nettoyées convenablement avant le départ** — sans quoi une **amende de 10,00 \$** sera appliquée.

SECRÉTARIAT

Veille du concours	Ouvert de 11 h 00 à 14 h 00
Jour du concours	Ouvert 1 h avant la première épreuve, jusqu'à 1 h après la dernière

- ▶ **Heures de passage** : disponibles en ligne **le jeudi avant le concours.**
- ▶ **Horaire officiel affiché** : **le soir précédent le concours sur le tableau officiel.**
- ▶ L'horaire en ligne **n'est pas officiel** — il revient au participant de vérifier l'affichage officiel pour toute mise à jour.

6 RÈGLEMENTS DE L'ÉPREUVE

COMPILATION

- ▶ Total des points négatifs en dressage + total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- ▶ Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- ▶ Rubans décernés jusqu'à la 10^e place.
- ▶ Les contestations sur le pointage seront entendues pendant 30 minutes après la publication. Après ce délai, le pointage ne pourra plus être changé.
- ▶ Les cavaliers hors-concours sont admis le jour du concours.
- ▶ Les changements de chevaux ne sont pas admis lors du concours.
- ▶ Plusieurs cavaliers peuvent monter un même cheval s'ils sont tous inscrits. Un cheval peut être monté par 2 cavaliers, mais pas plus d'une fois dans la même catégorie — un cheval ne peut concourir contre lui-même.
- ▶ Les cavaliers pourront longer et monter les chevaux de **9h à 20h la veille du concours et à partir de 7h le jour du concours** dans les aires prévues à ces effets. Seul le cavalier inscrit avec le cheval a le droit de le monter, sous peine d'élimination.

- ▶ Le réchauffement dans le manège de dressage et dans l'aire de saut est interdit, sous peine d'élimination. L'autre carrière est mise à disposition. Les sauts de réchauffement doivent être pris dans le sens des fanions (rouge à droite, blanc à gauche).
- ▶ L'entraînement est permis uniquement dans les aires prévues, 1 heure avant le début de la compétition.
- ▶ Le numéro du cheval doit être porté **en tout temps** sur sa bride ou son licou hors de son box.
- ▶ Le port de la **bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire** pour tous les cavaliers, ainsi que la tenue de compétition lors du passage.

DRESSAGE

- ▶ **Lecture des reprises** : la lecture à voix haute des figures est permise. Les lecteurs(trices) doivent être convenablement vêtu(e)s — pas de camisoles, shorts ou jupes trop courts.
- ▶ Harnachement : voir le règlement de Cheval Québec — gants obligatoires.
- ▶ Cravache permise : 120 cm maximum, lanière incluse.
- ▶ La lecture des reprises de dressage est autorisée.
- ▶ Dimension du manège de dressage : 20 m × 40 m.
- ▶ Le pointage est transféré en négatif.

ÉPREUVE COMBINÉE

- ▶ Harnachement : voir le règlement de Cheval Québec.
- ▶ Brassard médical **obligatoire** (disponible sur place).
- ▶ Port de la veste de sécurité **obligatoire**.
- ▶ Cravache courte permise (moins de 75 cm).
- ▶ Temps optimum déterminé par la longueur du parcours et la vitesse stipulée. Limite de temps = 2× le temps optimum. Pénalité de 0,4 point par seconde trop lente et 1 point par seconde trop vite (temps accordé sans pénalité : +20 secondes au temps optimal).
- ▶ Chute du cavalier ou du cheval : le participant doit se retirer.

7

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉS

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- ▶ Les organisateurs, officiels, bénévoles et employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsables des accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, spectateur, cavalier, membre d'écurie ou toute autre personne présente.
- ▶ **Assurances** : tout cavalier ou propriétaire est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ou son cheval. Il est **fortement recommandé** de contracter une assurance responsabilité civile avec couverture suffisante.

DOCUMENTS REQUIS POUR LES CHEVAUX

- ▶ Certificat original du test Coggins (daté de l'année en cours).
- ▶ Preuve de vaccination contre l'influenza équine.
- ▶ Tout cheval participant à un concours sanctionné par Cheval Québec doit satisfaire aux exigences de l'article A519 (Vaccination) des Règlements de Cheval Québec — section A, Règlements généraux.

CHANGEMENT AU PROGRAMME

Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier toutes les autres conditions afin d'assurer des compétitions uniformes et équitables pour toutes les divisions.

DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES À CHEVAL

Lorsqu'un cavalier est en selle, l'utilisation d'un dispositif électronique (téléphone, écouteurs, radio) est limitée à une seule oreillette. Cette mesure vise à garantir la vigilance et la sécurité du cavalier et des autres participants, et à rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents.

SUR LE SITE

- ▶ Maréchal-ferrant disponible sur appel durant le séjour.
- ▶ Vétérinaire disponible sur appel durant le séjour.
- ▶ Chiens : tenus en laisse en tout temps; leurs besoins doivent être jetés à la poubelle.
- ▶ **SITE NON-FUMEUR**

8

DÉCLARATION OBLIGATOIRE — CHEVAL QUÉBEC

L'épreuve combinée AES-1 est un concours sanctionné par Cheval Québec (CQ) et régi par les règlements en vigueur de cette fédération, ainsi que par ceux de l'Association Équestre Régionale de Laval, Laurentides, Lanaudière — Dressage / Concours Complet (AERLLL). Les règlements sont disponibles ici : aerlll-dressageecc.ca

Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications de CQ et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements d'épreuves combinées — version 2025.

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- ▶ tenir compte en premier lieu et dans toutes leurs activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur;
- ▶ exiger que les chevaux soient traités avec bonté, respect et compassion et ne soient jamais traités avec cruauté;
- ▶ veiller à ce que tous les sportifs équestres — propriétaires, entraîneurs, concurrents ou leurs agents — prodiguent à leurs chevaux tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport;
- ▶ assurer un bien-être continu aux chevaux par des examens vétérinaires réguliers et l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de santé, de confort et de sécurité;
- ▶ fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés;
- ▶ continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin;
- ▶ connaître et respecter les règlements des organismes et de l'industrie en matière de concours équestres;
- ▶ promouvoir activement les règles et règlements visant à protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établi en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

L'Académie Équestre Sacha a hâte de vous accueillir !

Nous vous souhaitons un excellent concours, dans le respect des chevaux, des règlements et de la passion qui nous unit.